

From : Rules and Regulation Department
Date : 18th May, 2009

Subject : **INSTRUCTION D'EXERCICE ET D'ABANDON D'OPTIONS**
INSTRUCTION OF EXERCISE AND ABANDON ON OPTION CONTRACT

LCH.Clearnet SA publie ci-après un Avis relatif aux instructions d'Exercice et abandon d'options, en vertu de l'Instruction III.1-1 relative à la compensation des Transactions enregistrées dans Système de Compensation Cash & Dérivés

Cet Avis **entre en vigueur à compter du 18 mai 2009**, il annule et remplace l'Avis 2008-018 du 7 février 2008.

LCH.Clearnet SA publishes hereinafter a Notice on instruction for Exercise or abandon, pursuant to Instruction III.1-1 on clearing of Transactions registered in the Cash & Derivatives Clearing System

This Notice is **enforceable on May 18th, 2009** and supersedes Notice 2008-018 dated February 7th.

INSTRUCTION D'EXERCICE ET D'ABANDON D'OPTIONS

LCH.Clearnet SA attire votre attention sur le fait que les cours servant de base à LCH.Clearnet SA pour les besoins des exercices/abandons automatiques d'options tels que décrits à l'Article 37 de l'Instruction III.1-1, sont dorénavant les cours de référence multi-décimales déterminés par l'Entreprise de Marché Compétente.

En dehors des principes d'Exercice et d'abandon automatique décrits dans l'Article 37 de l'Instruction III.1-1, et selon l'Article 38, les instructions d'Exercice et d'abandon d'options doivent être envoyées par les Adhérents Compensateurs au Système de Compensation avant les horaires limites d'Exercice et d'abandon fixés par LCH.Clearnet SA. Cet envoi génère un message de confirmation envoyé par le Système de Compensation aux Adhérents Compensateurs après ces horaires limites.

Chaque Adhérent Compensateur contrôle dans son propre système la bonne prise en compte de ses demandes par le Système de Compensation par la réception d'un message de validation de l'Exercice ou de l'abandon, émis par LCH.Clearnet SA.

Ensuite, l'Adhérent Compensateur contrôle l'exécution de ses demandes par le Système de Compensation par la réception d'un message de confirmation de l'Exercice ou de l'abandon, émis par LCH.Clearnet SA. En cas de mauvaise/non exécution (absence de message de confirmation), l'Adhérent Compensateur doit contacter LCH.Clearnet SA, Direction des Opérations Dérivés :

- avant 19h00 pour les options dont le sous-jacent est une marchandise ;
- avant **19h15** pour les autres options sauf les jours d'échéance où cette limite est repoussée à 19h45.

LCH.Clearnet SA ne sera pas responsable des dommages causés par la mauvaise/non exécution d'un Exercice ou d'abandon, si l'Adhérent Compensateur n'a pas informé la Direction des Opérations Dérivés de l'absence de message de confirmation dans ces délais.

Après avoir vérifié que l'instruction d'Exercice ou d'abandon avait effectivement été envoyée dans les horaires limites mentionnés dans le premier paragraphe, LCH.Clearnet SA effectue directement l'enregistrement de l'opération dans le Système de Compensation au nom de l'Adhérent Compensateur.

Tableau récapitulatif - Heures limites d'Exercice et d'abandon¹

Instruments Financiers	normal / jour d'échéance	Limites pour Exercices ou abandons
• Toutes les options sauf les options sur marchandises MATIF	jour normal	19h15 CET
	jour d'échéance	19h45 CET
• options sur marchandises MATIF	jour normal	19h00 CET
	jour d'échéance	19h00 CET

La Direction des Opérations Dérivés (Ahmadou Toure 00 33 01 70 37 67 33) se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

¹ Les abandons ne sont possibles qu'à la date d'échéance

INSTRUCTION OF EXERCISE AND ABANDON ON OPTION CONTRACT

LCH.Clearnet SA hereby draws your attention on the fact that the automatic processes of exercise/abandonment of options, described in Article 37 of Instruction III.1-1, is, from now on, based on the multi decimal reference prices as received from the relevant Market Undertaking.

Apart from the liquidation procedure described in Article 37 of Instruction III.1-1 of option contracts, and according to Article 38, instructions to exercise or to abandon on option contracts must be sent, by the Clearing Members in the Clearing System, before Exercise and abandon cut-off times specified by LCH.Clearnet SA. This sending off generates a confirmation message, which is sent by the Clearing System to the Clearing Members after those cut-off times.

Each Clearing Member checks in its own system, whether or not its requests have been taken into account by the Clearing System through the reception of a validation message for Exercise and abandon, from LCH.Clearnet SA.

Then the Clearing Member checks the execution of such requests by the Clearing System through the reception of a confirmation message for Exercise or abandon, from LCH.Clearnet SA. In case of no/a bad execution (no confirmation message), the Clearing Member must contact LCH.Clearnet SA, Derivatives Market Operations Department:

- before 7:00 p.m. for options the underlying of which is a commodity;
- before **7:15** p.m. for other options except on expiry day when this limit is extended to 7:45p.m.

LCH.Clearnet SA shall not be liable for any damage caused by the no/ a bad execution of an Exercise or abandon if the Clearing Member has not informed LCH.Clearnet SA Derivatives Market Operations Department that it has not received the confirmation message, within those delays.

After checking that the Exercise or abandon instruction was actually sent within the deadlines mentioned in the first paragraph, LCH.Clearnet SA directly registers the operation in the Clearing System in the name of the Clearing Member.

Recapitulative table - Exercise and abandon² cut off time

Financial Instruments	normal / expiry day	cut off time for Exercises or abandons
• All options except MATIF commodity options	normal day	7:15 pm CET
	expiry day	7:45 pm CET
• MATIF commodity options	normal day	7:00 pm CET
	expiry day	7:00 pm CET

For further information, you can contact the Derivatives Market Operations Department (Ahmadou Toure 00 33 01 70 37 67 33).

² Abandons are possible only on expiry days